



---

## Intersyndicale DAM du 16 octobre 2019

### Réforme du contrôle des pêches en mer :

#### **C'est au pied du mur que l'on voit le mieux.....le mur !**

L'ordre du jour conséquent, traitait de sujets aussi divers que le dispositif de contrôle de second niveau pour l'inspection des navires, l'utilisation des menottes, et la réforme du dispositif de contrôle des pêches en mer. Il était évident, dans ces conditions, que chaque sujet ne pourrait être abordé en profondeur, mais le SNPAM-CGT a pu, grâce à sa [déclaration liminaire](#) et ses interventions, défendre les lignes rouges identifiées avec les agents sur ces thématiques .

Les agents des affaires maritimes vivent depuis (trop) longtemps dans la réforme permanente :

Réforme de leur structure administrative, qui, en découplant l'échelon régional (les DIRM) de l'échelon départemental (les DDTM), complique au quotidien l'exercice du service public maritime, la gestion des compétences et la capacité d'action.

Réforme de leurs missions, qui voient aujourd'hui l'inspection de sécurité des navires reléguée au contrôle de second niveau, sacrifiée sur l'autel de la privatisation, au mépris des conséquences néfastes et durables sur la sécurité des marins. Le passé des CSN est considéré d'un œil très critique par la DAM, oubliant qu'elle était elle-même responsable de leur organisation, et la fuite en avant vers toujours moins de service public ne saurait masquer qu'aucune évaluation de cette nouvelle politique n'a jamais été réalisée.

Réforme de l'organisation du contrôle des pêches en mer, avec une question centrale : où trouver des ETP pour assurer à la fois une augmentation de l'effort d'inspection des pêches et les nouvelles missions de contrôle de l'environnement marin ?

Car malgré les effets d'annonces et les menaces, la réalité est connue: les Affaires Maritimes ont les meilleures performances de tous les navires de l'AEM\*. Technique et spécialisée, notre administration et ses agents réalisent 60% des résultats, avec 20% des effectifs de la police des pêches...

Si d'autres administrations participent, elles ne sont en mesure ni d'assurer le même niveau de compétence, ni de prioriser cette activité.

**Les schémas « disruptifs » qui nous sont opposés ne résistent pas à une analyse sérieuse : les fonctionnaires des Affaires Maritimes sont à la fois les plus performants, et les moins chers !**

Mais plusieurs années d'une politique d'emploi désastreuse nous amène à une situation malheureusement prévisible : nous ne sommes plus assez nombreux pour avoir les moyens de nos ambitions. Bloquée par des injonctions contradictoires de réduction d'effectif et d'augmentation des missions, la DAM se met à rêver de « gains de productivité » et autres « optimisations », propre à la pensée magique libérale.

Mais la réalité est plus simple. Si des appuis techniques plus performants, des planifications plus proches des contraintes réelles, sont de nature à faciliter le quotidien des agents, 20% de contrôle en plus et une activité nouvelle ne se feront jamais à effectif constant.

\*AEM: action de l'État en Mer

Aucune décision n'a été prise en séance. **A la demande de la CGT, le DAM a accepté de convoquer une réunion technique avec les organisations syndicales, sur la base des 4 scénarios de l'administration:**

-Maintien du format actuel: 2 Patrouilleurs, 3 Vedettes Régionales

-[3 Patrouilleurs, 1 Vedette Régionale \(l'Armoise\)](#)

-4 Patrouilleurs, un nouveau patrouilleur venant remplacer l'Armoise à moyenne échéance

-3 Patrouilleurs, avec bordée supplémentaire

Un schéma à 4 patrouilleurs est plus conforme aux objectifs annoncés, et garant de meilleures conditions de travail pour les agents. **Mais il faudra que le MTES trouve des porosités dans les programmes, afin de doter le dispositif à hauteur des enjeux, notamment environnementaux.**

**L'ambition du Ministère pour le contrôle des pêches et des ressources halieutiques ne tient qu'à 2 agents supplémentaires par bordées.**

**Cette réforme doit être une source d'amélioration du dispositif, pour les conditions de travail et pour la fluidité de l'action en mer au quotidien. Il n'est pas acceptable, alors que nos concitoyens expriment régulièrement leur intérêt pour la gestion des stocks de pêche, que cette thématique ne soit pas mieux portée par le MTES.**

Nous discuterons des propositions techniques, mais la polyvalence des agents et le changement de format du dispositif doit être accompagné de mesures concrètes :

**La CGT a demandé le passage des syndic « navigation-sécurité » en catégorie B.**

**La CGT s'oppose à la diminution du temps en mer, et a demandé le maintien des 9 missions par Patrouilleurs.**

**La CGT a demandé le passage à 19 agents par bordées, là où la DAM veut les réduire à 15. C'est le seul moyen de maintenir le niveau de formation des agents et l'efficacité du dispositif.**

Le dispositif de restructuration de service, annoncé par la DAM, ne masquera pas les vrais enjeux : permettre un effectif suffisant, favoriser la formation des agents et le maintien des compétences.

Les élus CGT défendent vos missions et le maintien d'un véritable service public maritime.

[Prenez contact avec eux, syndiquez-vous](#), c'est l'union de vos forces qui orientera la politique du Ministère.

Vos représentants CGT :

Steeve GARBE

Rémi LEMAITRE

Dominique MAINGRAUD

Bastien SIMONNET